

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 MARS 2019 A 20H00

A 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Serge BERTILLOT -
- Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie
LACROIX – Valérie PILLOUX -

Procurations : Patrice MAILLY à Didier ROUX – Hubert FENEON à Jean-Marc DURY – Valérie AUPECLE
à Marion GAIN.

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 15 mars 2019

Date affichage : 18 mars 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 1^{er} mars 2019, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Approbation du Compte Administratif 2018, du compte de gestion du receveur et affectation du résultat du budget principal de la Commune :

- recettes fonctionnement : 665 978.86 € (avec solde au 01 01 2018 de 272 864.41 €)
 - dépenses fonctionnement : 323 626.53 €
 - excédent fonctionnement : 342 352.33 €

 - recettes investissement : 352 391.84 € (avec solde au 01 01 2018 de 97 692.84 €)
 - dépenses investissement : 528 150.39 €
 - déficit investissement : 175 758.55€
- résultat de clôture de l'année 2018 excédentaire de : 166 593.78 € (avec reprise solde à N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Les comptes administratifs et de gestion 2018 du budget principal de la commune sont approuvés par
13 voix pour.

2/ Approbation du Compte Administratif 2018, du compte de gestion du receveur et affectation du résultat pour l'Assainissement :

- recettes fonctionnement : 6 259.74 € (avec solde N-1 de 1 487.86 €)
- dépenses fonctionnement : 4 805.29 €
- excédent fonctionnement : 1 454.45 €

- recettes investissement : 3 490.91 € (avec solde N-1 de – 14 362.55 €)
- dépenses investissement : 17 716.30 €

- déficit investissement : 14 225.39 €

- résultat de clôture de l'année 2018 déficitaire de : 12 770.94 € (avec reprise solde N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Les comptes administratifs et de gestion 2018 de l'assainissement sont approuvés

13 voix pour.

Les comptes détaillés peuvent être consultés en Mairie.

3/ Vote des taux des 3 taxes :

Le Maire donne connaissance de l'état de notification 2019 sur la base des taux d'imposition 2018 des trois taxes (taxe habitation – foncier bâti – foncier non bâti).

Après une étude approfondie du Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal adopte le gel des taxes pour la part communale :

* taxe habitation reste à 3.00 %

* foncier bâti reste à 2.50 %

* foncier non bâti reste à 31.35 %

15 voix pour.

4/ Proposition du budget Primitif 2019 de la Commune :

Fonctionnement équilibré à 536 100,78 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 504 893,55 € en recettes et dépenses

15 voix pour.

5/ Proposition du Budget Primitif 2019 de l'assainissement :

Fonctionnement équilibré à 18 999,80 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 17686,91 € en recettes et dépenses

15 voix pour

6 / Subventions 2019 :

Cantine Scolaire : 3 500 euros (mandatés en janvier 2019)

Défi Anthony : 50 euros

Coopérative scolaire de l'école de Saint Julien de Civry : 350 euros

Radio cactus : 50 euros

Programme activités culturelles de la Médiagora : 3 000 euros

Festival Pour les rumeurs qui courent : 1 000 euros

Le conseil donne son accord pour 4 450€,

15 voix pour

7 / Restitution de la caution d'un locataire :

Suite au départ du locataire du logement situé au 1^{er} étage de la mairie, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 22 mars 2019.

Madame Marion GAIN quitte la salle de conseil.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée par Laurent COTTIN et Marion GAIN lors de la signature du bail, soit le montant de 250 euros.

15 voix pour

8/ Vente Bâtiment communal de l'ancienne agence postale :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est propriétaire du bâtiment et son terrain cadastrés AB 87 d'une contenance de 0.05 a 10 ca situés au centre bourg comprenant :

- * l'ancienne agence postale
- * un logement sur 2 étages.

Lors de la réunion de conseil du 15 février dernier, les conseillers municipaux avaient demandé au maire de poursuivre l'instruction du dossier de vente.

La partie agence postale était utilisée jusqu'en mars 2017 pour les services de l'Agence Postale Communale avant le déménagement sur le site multiservices.

La partie logement a un locataire dont le bail se termine le 28 septembre 2019.

Une clause de l'acte du bail précise que la commune pourra s'opposer au renouvellement du bail en vue de reprendre le bâtiment pour le vendre. Pour ce faire la commune devra notifier son intention au preneur six mois au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les services des domaines n'interviennent plus pour les estimations dans une commune de moins de 2 000 habitants et pour une estimation inférieure à 200 000 €. En conséquence, des évaluations ont été faites par deux agences immobilières.

Le conseil municipal décide de mettre en vente le bâtiment en l'état, au prix de vente de 65 000 € (soixante-cinq mille euros)

Et charge le maire d'envoyer la lettre de congés au locataire en leur faisant une offre de vente à 65 000 €

15 voix pour

Questions diverses :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-mars 2019 :

L'état des loyers est présenté aux membres du conseil municipal.

2/ Dénomination des rues et numérotation des habitations :

La première réunion de travail avec les commissions est prévue le jeudi 4 avril à 20h30 en mairie. Toutes les personnes intéressées peuvent encore s'inscrire en mairie.

3/ Inauguration su site médical et de l'accès à la mairie :

Lors de la réunion de conseil du 1^{er} mars, il avait été évoqué d'inaugurer le 18 mai. Madame la Sous-préfète en raison des élections européennes du 26 mai ne peut participer à aucune manifestation ou cérémonie publique entre le 6 mai et 26 mai inclus (à l'exception des commémorations).

La date retenue sera le samedi 1^{er} juin 2019.

4/ Fleurissement du bourg :

La plantation des fleurs est prévue le **samedi 18 mai à partir de 9h00.**

Les bénévoles seront les bienvenus pour prêter main forte aux conseillers.

5/ 10^{ème} pique-nique communal :

Il est prévu le dimanche 7 juillet. Le lieu sera le Pont de Pierre

6/ Local du comité des fêtes : projet de rénovation de la cuisine

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie le 4 mars. L'association Le Mart'si du vendredi explique son souhait d'abandonner le projet pour les travaux de réfection de cuisine située dans le local du comité des fêtes.

7/ Zone blanche :

La mairie a relancé le 26 février 2019 car le maire était inquiet de rester sans nouvelles depuis la réunion du 21 septembre 2018.

Il a été répondu que le passage d'un drone sur les différentes parcelles proposées a été fait pour connaître la faisabilité d'un emplacement pour recevoir une antenne. A ce jour Orange procède à cette étude de faisabilité mais n'a pas validé les lieux proposés.

8/ Départ d'un locataire :

Le Maire signale avoir reçu un courrier de Mathieu CORNELOUP, locataire à la cure. Il quitte le logement le 31 mars 2019.

Paul SAGE effectuera l'état des lieux fin mars.

9/ Aménagement et la sécurisation du centre bourg :

Lors de la dernière réunion avec l'architecte, il a été signalé qu'un diagnostic amiante et HAP dans les enrobés de chaussée est obligatoire avant démarrage des travaux.

Différents prélèvements (6) de chaussée seront effectués et analysés. A l'issue des investigations un rapport de diagnostic sera rédigé.

Des devis ont été demandés et l'entreprise SOCOTEC de Chatenoy-le-Royal a été retenue pour un coût de 1 500 € HT.

Questions diverses :

1/ Cantine scolaire :

Un contrôle sanitaire a été réalisé début mars et le rapport d'audit sera transmis d'ici 1 à 2 mois.

Le maire de Lugny et celui de Saint Julien se demandent si un consultant pourrait intervenir pour mettre à jour l'aspect documentaire à la charge des deux communes.

2/ Courrier ville de Paray le Monial : carte nationale identité et passeport :

Ce courrier précise que la ville de Paray le Monial reçoit les administrés de toutes communes pour enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport, ce qui provoque un afflux d'appels téléphoniques. Le maire de Paray le Monial informe que la ville se modernise en proposant un service de prise de rendez-vous sur son site internet à compter du 1^{er} avril 2019. A compter de cette date, aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone. Pour les administrés qui ne disposent pas d'outil internet, ils sont alors invités à se rendre dans leur mairie de domicile et solliciter un accompagnement pour effectuer leurs démarches.

Le conseil municipal profite de cette information pour réaffirmer sa désapprobation à cette centralisation de moyens qui a privé les habitants des petites communes rurales d'un service de proximité.

3/ Permanence pour inscription sur liste électorale :

Le secrétariat de la mairie sera ouvert le samedi 30 mars 2019 de 9h30 à 11h30 pour recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales pour le vote aux élections européennes du 26 mai 2019.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Jeudi 11 avril 2019 à 20h30